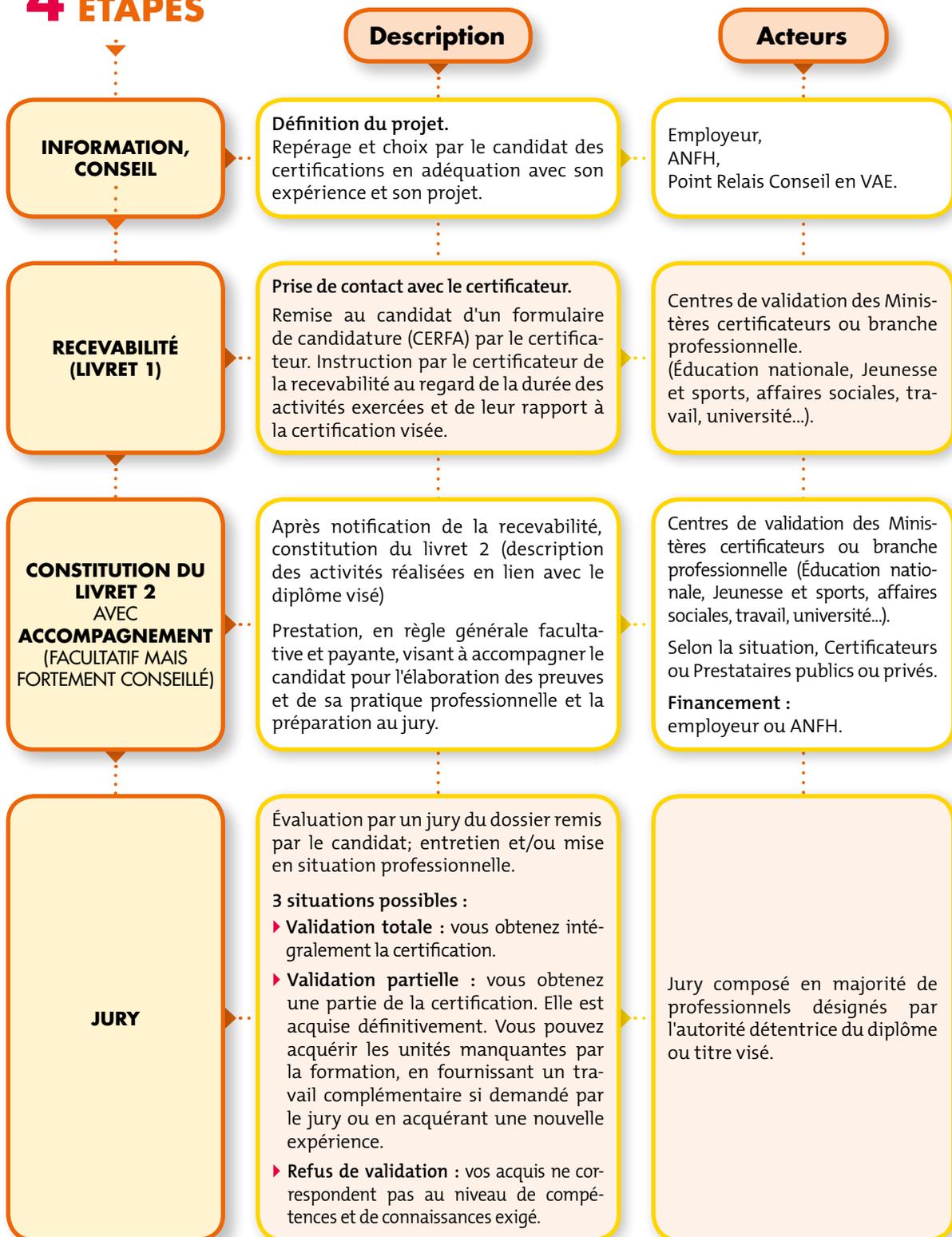


QUEL DEVENIR DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONGÉ VAE ?



LA VAE EN 4 ÉTAPES



EDITO

En lien avec les deux autres enquêtes menées sur les agents ayant bénéficié d'un congé pour Bilan de Compétences (BC) et sur ce que deviennent les bénéficiaires d'un CFP, les membres du comité de gestion régional (CGR) de l'ANFH Franche-Comté ont souhaité mener une enquête sur les bénéficiaires d'un congé pour Validation des Acquis de l'Expérience, à titre individuel.

Les résultats de cette enquête permettent de dégager des tendances sur les profils des bénéficiaires, les diplômes visés, les résultats obtenus et les effets d'une VAE sur le parcours professionnel des agents.

A ce jour, la quasi-totalité des agents présentent leur dossier devant un jury. Environ 50% obtiennent une validation totale. Environ 50% une validation partielle, qui se poursuit généralement par une inscription, pour suivre le(s) module(s) manquant(s), en présentiel, ou par la réalisation de nouvelles activités, afin de présenter un nouveau dossier de VAE pour le(s) module(s) manquant(s).

Après l'obtention de leur diplôme, la plupart des agents exercent toujours dans leur établissement. La VAE n'est pas utilisée ici comme un outil visant à faciliter une mobilité externe, contrairement à beaucoup de salariés exerçant dans le secteur privé. La VAE peut donc être vue comme un outil de reconnaissance en interne et de fidélisation.

Les effets « post VAE », sont variés. Certains agents ont pu accéder à de nouvelles responsabilités, changer de grade, reprendre des études, accéder à de nouveaux postes.

D'autres mentionnent que, même si, à ce jour, l'obtention du diplôme n'a pas eu d'impact sur leur évolution professionnelle, ils sont satisfaits d'avoir obtenu leur diplôme. Ils mentionnent tous le bénéfice que leur a apporté ce type d'accompagnement, à la fois dans leur pratique professionnelle et à titre personnel, en indiquant très souvent avoir une « meilleure confiance en soi ».

Les règles d'accès à la VAE, outil de sécurisation des parcours professionnels et de promotion sociale, ont été assouplies depuis octobre 2017, pour en faciliter l'accès. Ainsi, la VAE est désormais accessible à toute personne comptant au moins un an d'activité, en lien avec le diplôme visé. Les parties de certification sont acquises définitivement et non plus pour 5 ans comme auparavant.

Cet outil, hormis pour les diplômes de la santé et du social, est encore trop peu sollicité. Aussi nous espérons que cette enquête contribuera à valoriser et promouvoir ce dispositif, auprès de tous les agents, quel que soit le métier ou la fonction exercé.

L'ANFH apportera tout son appui, auprès des différents acteurs, afin d'accompagner au mieux les agents, tout au long de leur carrière.

Mickaël EVENO
Délégué Régional

51

bénéficiaires interrogés

70%

des bénéficiaires ont répondu à l'enquête.



UNE ENQUÊTE SUR LE PARCOURS DES AGENTS APRÈS UN CONGÉ VAE : POURQUOI, COMMENT ?

Les finalités de l'enquête

Avoir une visibilité du devenir des agents après un congé VAE afin de :

- ▶ Permettre au Comité de Gestion Régional de mettre en œuvre une politique régionale relative à la VAE.
- ▶ Promouvoir le dispositif et accompagner les agents dans leur projet VAE.

Les objectifs

- ▶ Connaître la suite des démarches engagées et les résultats obtenus dans le cadre d'une démarche VAE.
- ▶ Mesurer la satisfaction des agents quant à l'accompagnement VAE.
- ▶ Identifier l'impact qu'a eu cette démarche sur leur évolution professionnelle.

Une enquête en 4 étapes

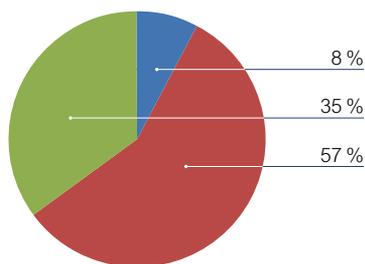
- ▶ Identification de la population enquêtée : bénéficiaires d'un Congé VAE terminé entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 Décembre 2016.
- ▶ Élaboration d'une base de données réunissant les bénéficiaires d'un congé VAE financé par l'ANFH à enquêter : données sur les bénéficiaires.
- ▶ Élaboration d'un questionnaire d'enquête et diffusion aux bénéficiaires.
- ▶ Analyse des données quantitatives et qualitatives.

51 AGENTS ONT PU BÉNÉFICIER D'UN CONGÉ VAE FINANÇÉ PAR L'ANFH



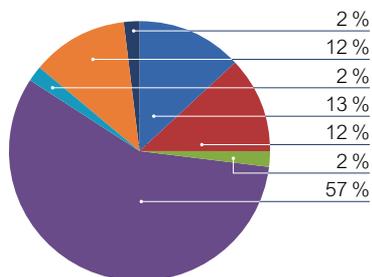
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONGÉ VAE

TRANCHE D'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DU CONGÉ VAE



■ Moins de 30 ans ■ De 30 à 44 ans
■ De 45 à 55 ans

FILIÈRE PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES



■ Administratifs ■ Ouvriers-Serv.Int
■ Médico-techniques ■ Services médicaux
■ Services techniques ■ Socio-éduc-Psycho
■ Rééducation

TOP 5 DES GRADES QUI DEMANDENT UN CONGÉ VAE



Les bénéficiaires de congé VAE sont à **88 %** des femmes.

57% des bénéficiaires sont issus des services médicaux (principalement ASH et AS).

3 autres filières sont particulièrement représentées à part égale soit **12% à 13%** chacune : la filière socio-éduc-psycho (principalement moniteur éducateur), la filière administrative (principalement AMA) et la filière ouvriers-services intérieur (principalement OPQ).

67% des bénéficiaires sont des agents de catégorie C.

L'âge médian des bénéficiaires de congé VAE est de **41 ans**.

Seul **35%** des agents proviennent d'établissements de plus de 1 000 agents.

2 bénéficiaires sur 3 proviennent d'entités sanitaires.

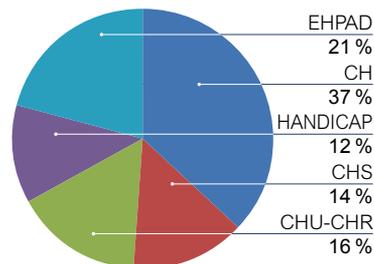
Toutefois, les agents provenant d'EHPAD ou du secteur handicap sont particulièrement représentés (**1 agent sur 3**).

Une grande majorité des agents proviennent du Doubs.

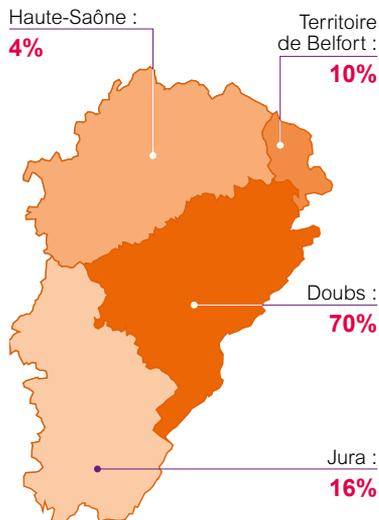


ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE DES BÉNÉFICIAIRES DE CONGÉ VAE

CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS



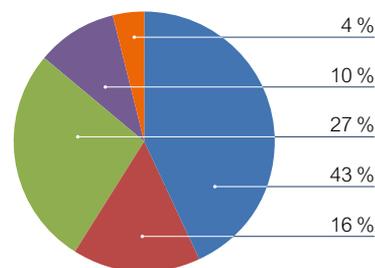
DÉPARTEMENT D'ORIGINE, SELON LE LIEU D'EXERCICE DE L'ÉTABLISSEMENT



65 % DES BÉNÉFICIAIRES VISENT UN DIPLÔME D'ÉTAT DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL



NIVEAUX DE DIPLÔMES VISÉS



■ Niveau 5 (BEP, CAP) ■ Niveau 4 (BAC, Brevet Professionnel, titre professionnel)
■ Niveau 3 (BTS, bac+2, DUT) ■ Niveau 2 (licence, master 1) ■ Niveau 1 (master 2)

21 diplômes différents sont visés.

La plupart relèvent du ministère chargé du sanitaire et social et du ministère de l'Éducation Nationale.

6 demandes sur 10 visent un diplôme de niveaux IV ou V.

2 agents sur 3 visent un diplôme d'État du secteur sanitaire et social. Les diplômes d'Aide-soignant et d'Éducateur spécialisé représentent **41%** des demandes notamment pour des ASH et des moniteurs éducateurs. D'autres agents visent le DE de Moniteur Éducateur, le DE d'auxiliaire de Puériculture, le CAFERUIS, le BPJEPS...

Les agents des services techniques visent des diplômes du secteur alimentaire ou blanchisserie.

Les AMA (Assistants Médico-Administratifs) s'orientent notamment sur le Bac professionnel relation clients et usagers ou le BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social.

L'objectif initial est :

- **D'obtenir le diplôme correspondant au poste occupé pour 58% des agents.**
- **D'obtenir une reconnaissance personnelle de leur expérience et/ou d'obtenir un diplôme de niveau supérieur pour évoluer professionnellement pour 56%.**

Avant de s'engager dans la démarche, l'employeur ou le cadre est sollicité en premier lieu par les agents pour 64 %, puis l'ANFH pour 39% des agents.

Seul **19%** des agents déclarent avoir rencontré un conseiller, dans un Point Relais Conseil en VAE, avant de s'engager dans la démarche.

DÉMARCHES EFFECTUÉES AVANT L'ENGAGEMENT DANS LA VAE

Conseil auprès de votre cadre / employeur	64%
Informations / conseils auprès de l'ANFH	39%
Autres démarches	22%
Rencontre d'un Point relais conseil en VAE	19%
Rencontre du certificateur	8%
Bilan de compétences	8%



« L'accompagnement VAE m'a permis de me remettre en question dans la prise en charge de la personne et de donner du sens à mon travail »



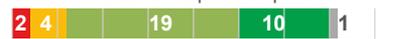
« Il m'a apporté une méthodologie de travail ».

80% des agents sont satisfaits, voire très satisfaits par la qualité de l'accompagnement VAE dont ils ont bénéficié.

Les agents soulignent le bénéfice de l'apport méthodologique de l'accompagnement et mentionnent également le bénéfice apporté quant à l'enrichissement pour la pratique professionnelle, le soutien et une meilleure confiance en soi. **39%** des agents déclarent être moyennement satisfaits voir insatisfaits de la préparation à l'entretien avec le jury. Pour certains, le passage en jury a pu être vécu comme difficile, déstabilisant.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Aide à l'inventaire des expériences professionnelles



Aide à l'analyse descriptive des activités



Relecture du dossier



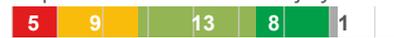
Aide à la constitution des preuves



Aide à la compréhension des attentes du jury



Préparation à l'entretien avec le jury



0 5 10 15 20 25 30 35 40

■ Insatisfaisante ■ Moyennement satisfaisante ■ Satisfaisante ■ Très satisfaisante ■ Ne se prononce pas

L'accompagnement VAE m'a permis de prendre confiance en moi »



« L'accompagnement VAE m'a aidé dans le questionnement de ma pratique professionnelle. Il m'a permis de me poser, de réfléchir à ma pratique, le sens que je donne, pourquoi je fais les choses et comment je les fais »

7 AGENTS SUR 10 OBTIENNENT LA VALIDATION TOTALE DU DIPLÔME VISÉ

↘ **92%** des bénéficiaires d'un congé VAE ont déposé leur livret 2 et se sont tous présentés au jury.
Peu de personnes abandonnent la démarche avant passage devant le jury. Quand c'est le cas, un problème de santé, une fin de contrat ou encore l'orientation vers une formation en présentiel sont les motifs invoqués.

45.5% ont obtenu la validation totale de leur diplôme dès le premier passage devant le jury et **45.5%** une validation partielle.
Ces taux varient en fonction des diplômes visés. En effet, les validations partielles concernent notamment les diplômes d'aide-soignant, d'éducateur spécialisé, de Licence psychologie, de CAFDES.

PARMI LES PERSONNES AYANT OBTENU UNE VALIDATION PARTIELLE (SUR UNE BASE DE 10) :

› **5 agents sur 10** ont finalement validé le diplôme soit par la formation, soit en représentant un nouveau dossier.

› **2 agents sur 10** envisagent d'acquérir une nouvelle expérience permettant de valider les unités manquantes.

› **3 agents sur 10** n'ont pas donné de suite aux préconisations du jury. Pour eux, le passage en jury a pu être vécu comme difficile.

La plupart des agents n'ayant pas déposé leur livret ou n'ayant validé aucun module ont pu bénéficier d'une prise en charge d'une formation en présentiel, par le biais de la formation continue, ou envisagent de le faire.

› Après l'obtention de leur diplôme, **9 agents sur 10** exercent toujours dans leur établissement. La VAE peut être un levier de reconnaissance et de fidélisation des agents.

L'obtention du diplôme a permis à 4 agents sur 10 d'accéder à de nouvelles responsabilités, de changer de grade, de reprendre des études, d'accéder à de nouveaux postes, voire d'exercer une mobilité.

Pour les autres, même si à ce jour l'obtention du diplôme n'a pas eu d'impact sur leur évolution professionnelle, ils soulignent leur satisfaction d'avoir obtenu leur diplôme, mentionnent pour certains le bénéfice apporté dans leur pratique et une meilleure confiance en eux.

ZOOM VAE D'AIDE-SOIGNANT (sur une base de 10 personnes)

› Validation totale : **3 agents sur 10**

Validation partielle : **5 agents sur 10**
(principalement 2 à 3 modules maximum restants à valider sur 8).

Parmi eux : 3 valident les modules manquants, les 2 autres envisagent de le faire.

Pas de validation : **2 agents sur 10**

Taux d'obtention du diplôme en totalité après 2^e dossier ou parcours de formation complémentaire : 6 sur 10

ZOOM VAE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (sur une base de 10 personnes)

› Validation totale : **2 agents sur 10**

Validation partielle : **8 agents sur 10**

Parmi eux 6 valident les modules manquants en représentant un nouveau dossier.

Taux d'obtention du diplôme en totalité après 2^e dossier : 8 sur 10

PORTRAITS D'AGENTS

*Les situations sont réelles
et les prénoms fictifs pour
respecter l'anonymat des
bénéficiaires.*

VAE DANS LE SECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Martine, adjointe-administrative, possédant un diplôme de niveau V, a validé un BTS Services et Prestations des secteurs sanitaire et social en 2013. Elle occupe le même poste mais son employeur lui a confié de nouvelles responsabilités. Elle est dans l'attente d'une nomination au choix sur un poste d'adjoint des cadres.

« L'accompagnement m'a permis d'être bien conseillé pour déposer le livret 2 et d'être préparé à passer devant le jury et d'aller au bout de ma démarche. Sans la VAE, je n'aurai jamais présenté ma candidature pour adjoint des cadres »

Sonia, responsable comptable et financière, a validé un Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG) en 2016. Elle a exercé une mobilité dans un autre établissement public et occupe aujourd'hui un nouveau poste en lien avec la qualification obtenue, assortie d'une évolution statutaire.

VAE VERS LES MÉTIERS DU SANITAIRE

Laura, ASH en EHPAD, sans diplôme, a validé le diplôme d'aide-soignant en totalité, en 2014. Elle occupe un poste d'aide-Soignant dans son établissement, avec un changement de grade.

Corinne, ASH, exerçant en secteur psychiatrique, a obtenu une validation partielle du Diplôme d'aide-soignant, en 2013. Elle a validé 6 unités sur 8. Elle a suivi les 2 modules complémentaires par la voie de la formation « classique », en bénéficiant d'un financement sur les fonds mutualisés de l'ANFH. Elle occupe depuis le métier d'aide-soignante dans son établissement.

VAE POUR REPRISE D'ÉTUDES

Valérie, infirmière en soins généraux, exerçant en secteur psychiatrique, s'est engagée dans une démarche de VAE pour reprendre des études. Elle a obtenu une validation partielle d'une Licence en psychologie en 2011 et a validé les unités manquantes par la voie de la formation sur son temps personnel. Elle a par la suite suivi un cursus de Master Psychologie de 2013 à 2015 dont elle a obtenu le financement dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnelle.

VAE DANS LE SECTEUR LOGISTIQUE

Evelyne, agent d'entretien qualifié, exerçant un poste d'agent de blanchisserie en EHPAD, a validé un CAP Métiers de blanchisserie. Elle a obtenu l'intégralité de son diplôme en juin 2015. Depuis elle a accédé au grade d'ouvrier professionnel qualifié dans son établissement.

Alain, agent de production culinaire, exerçant le poste de cuisinier, sans diplôme, a validé un CAP d'agent polyvalent de restauration en 2013. Il occupe le même poste mais exerce des responsabilités différentes et a accédé à un grade supérieur. En 2016, il s'est de nouveau engagé dans une démarche de VAE, pour valider un Bac professionnel cuisine, qu'il a obtenu.

VAE VERS LES MÉTIERS DU SOCIAL

Rosa, ASH, exerçant dans le secteur handicap, a validé dans son intégralité le diplôme d'accompagnant éducatif et social. A ce jour, elle occupe le même poste que celui exercé auparavant. Elle postule actuellement dans différents établissements, sur des postes d'AMP.
« Avoir obtenu le diplôme m'a permis de prendre confiance et assurance au niveau de mon travail et dans le poste que j'occupe. »

Annie, aide-soignante, exerçant dans le secteur handicap, a obtenu une validation partielle du diplôme d'éducateur spécialisé, en 2015. Elle a validé une unité sur 4. Après avoir préparé seule les unités manquantes, elle a représenté un dossier et a obtenu la totalité du diplôme en 2016.

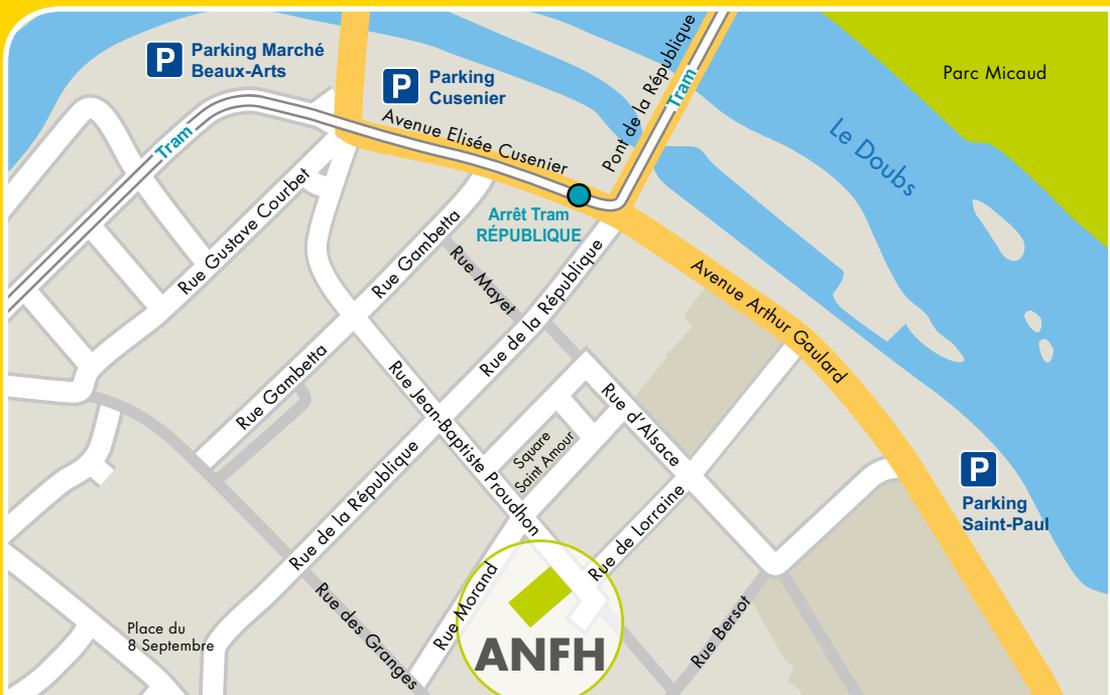
Nathalie, aide-soignante, exerçant dans le secteur handicap, a validé partiellement le diplôme d'éducateur spécialisé en 2013. Elle a obtenu 3 unités sur 4. Elle a par la suite acquis une nouvelle expérience, puis a représenté un dossier pour valider l'unité manquante, qu'elle a obtenue. *« L'accompagnement VAE m'a aidé dans le questionnement de ma pratique professionnelle. Elle m'a permis de me poser, de réfléchir à ma pratique, le sens que je donne, pourquoi je fais les choses et comment je les fais. »*

Hascime, cadre supérieur de santé, exerçant dans le secteur psychiatrique, a validé partiellement le CAFDES en 2012. Il a validé 3 unités sur 4. Il a bénéficié d'une mobilité dans un autre établissement et a suivi le module restant, par le biais de la formation, financé dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnelle.

Alexandre, technicien supérieur hospitalier (TSH), a validé une licence professionnelle Management en restauration collective et commerciale en 2014. Il a repris des études pour valider un Master « Management des pôles hospitaliers », dont il a obtenu le financement dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnelle.



LES COORDONNÉES DE L'ANFH FRANCHE-COMTÉ



Pour accéder à nos locaux :

sonnez à l'interphone ANFH placé avant la porte d'accès "piétons" qui se situe entre une agence immobilière et un salon de coiffure. Puis faites le tour du bâtiment en suivant la ligne de marquage au sol (bande blanche).

ANFH FRANCHE-COMTÉ

9, rue Jean-Baptiste PROUDHON
BP 269
25000 BESANCON

Tél : 03 81 82 00 32

Fax : 03 81 83 57 14

franchecomte@anhf.fr



www.anfh.fr/franche-comte